



CONDITIONS GENERALES DE VENTE



- ♦ Savoir nager 50 mètres minimum.
- ♦ Ne pas avoir d'appréhensions particulières du milieu marin.

1) Licence et assurance FFVL

La souscription à une licence de la Fédération Française de Vol Libre (FFVL) est obligatoire et n'est pas incluse dans le tarif du stage.

Elle sera à souscrire avec le moniteur le premier jour du stage et à régler par chèque uniquement libellé à l'ordre de la FFVL (chèque indépendant du règlement du stage).

Quatre types de licences sont proposés.

1) Licence « élève 9 jours » kite à 24,50 € ne nécessitant pas de certificat médical. (Rp: les 9 jours peuvent être étalés sur toute la saison).

2) Licence « **Activité encadrée** » à 30,50 €. Elle vous couvrira exclusivement pour votre pratique en école sous la responsabilité d'un moniteur.

3) Licence « **Primo licencié** » à 49 €. Elle a les mêmes caractéristiques que la licence « Pratiquant » mais est réservée aux nouveaux licenciés et anciens licenciés école.

4) Licence « **Pratiquant** » à 51 € pour les moins de 18 ans et 74 € pour les adultes. Elle vous couvrira en Responsabilité Civile dans votre pratique personnelle ainsi que dans le cadre de toutes écoles agréées FFVL.

Valable 1 an, elle nécessite un certificat médical de non contre-indication à la pratique du kitesurf datant de moins d'un an (moins d'un mois pour les moins de 14 ans). En complément, la FFVL propose de manière facultative une assurance Individuelle Accident, ainsi qu'une Assurance Rapatriement. Pour tout renseignement s'adresser au moniteur.

2) Age minimum

Pour les mineurs, l'autorisation écrite du représentant légal est obligatoire. Celui-ci doit renseigner la rubrique « accord parental ».

Les conditions requises pour les mineurs sont :

- ♦ Age minimum : 15 ans
- ♦ Poids minimum : 45 kg
- ♦ Présenter le jour du démarrage du stage un certificat de natation 50 m départ plongé réalisé par un professionnel (obligatoire).

3) Inscription

Avant de remplir la fiche d'inscription, nous contacter afin de vérifier la disponibilité des dates de stage souhaitées.

Toute pré-inscription effectuée, par téléphone uniquement, ne sera valable que 6 jours.

L'inscription devient définitive à réception de la fiche d'inscription dûment remplie accompagnée du chèque

d'arrhes de 50% du montant du stage, libellé à l'ordre de « Baie de Somme Nautisme » qui sera encaissé à réception.

Passé le délai de 6 jours à compter de la pré-inscription par téléphone, sans réception des documents confirmant l'inscription, nous nous verrons contraints de ré-attribuer les dates de stage.

Remplir une fiche d'inscription par stagiaire et par stage souhaité. Une fiche partiellement remplie ne pourra valider votre inscription. A réception du courrier, une confirmation de stage vous sera adressée par mail. **Le règlement du solde se fera au plus tard le premier jour du stage, avant le démarrage de la séance, par chèque ou en espèces uniquement.**

4) Horaires et organisation

Pour le premier jour du stage, ainsi que pour chaque séance suivante, les lieux et horaires de votre RDV vous seront confirmés par téléphone la veille au soir entre 19h et 21h. Les horaires donnés à titre indicatif lors de l'inscription sont susceptibles d'être modifiés et décalés à un autre créneau de la journée (entre 8h30 et 21h) en fonction des conditions météorologiques ou horaires de marée.

Chaque séance a une durée de 3h30, sauf les cours particuliers (2h). Sont inclus dans une séance : l'accueil, l'habillage et le déshabillage du stagiaire, le choix du matériel et le déplacement sur site.

En cas d'arrivée tardive ou de départ du stagiaire avant la fin du cours, il ne pourra être effectué de remboursement du cours.

Toute séance non validée en totalité sera à régler au pro-rata du nombre d'heures effectuées.

Le stagiaire s'engage à respecter les consignes de sécurité et les limites du plan d'eau et de la plage définies par le moniteur.

5) Annulation

En cas de rétractation de la part du stagiaire, au delà de 15 jours avant le début du stage, les arrhes sont remboursées. A moins de 15 jours, elles sont conservées.

En cas de rétractation de notre part pour cas de force majeure avant le cours, une nouvelle date de stage sera proposée ou vos arrhes seront remboursées.

Au cas où les conditions météorologiques ou autre phénomène ne permettent pas de débiter le cours, le moniteur se réserve le droit de le reporter à un horaire ou à une date ultérieure, à définir avec le stagiaire. Si aucune date ne peut convenir, le remboursement de la séance sera effectué.

Tout cours entamé depuis plus de 2 heures sera considéré comme effectué, quelque soit l'évolution des conditions météorologiques. Tout stage commencé est dû dans son